

**Royaume du Maroc**  
**Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement**  
**Département de l'Energie et des Mines**  
**Secrétariat Général**  
**Direction des Ressources, des Affaires Générales et des Systèmes Informatiques**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°1/2020/DSI**

Le **19 mars 2020 à 10 heures**, il sera procédé aux bureau de la Direction des Ressources, des Affaires Générales et des Systèmes d'Information, Bâtiment B, 3ème étage, Département de l'Energie et des Mines, Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement, Agdal-Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres ouvert sur offres de prix ayant pour objet : Location de licences d'utilisation des logiciels destinées au Département de l'Energie et des Mines du Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement, à Rabat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction des Ressources, des Affaires Générales et des Systèmes d'Information, au bureau du Service des Marchés, deuxième étage, Bâtiment B, Ministère de l'Energie, des Mines, et de l'Environnement Département de l'Energie et des Mines. Agdal- Rabat.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma/>

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinquante mille Dirhams (50.000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établies par le maitre d'ouvrage est fixée à la somme de Deux millions trente-six mille cent soixante dirhams toutes taxes comprises (2 036 160,00 Dhs TTC).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposés contre récépissé leurs plis au bureau du Service des Marchés, Direction des Ressources, des Affaires Générales et des Systèmes d'Information, Bâtiment B, 2ème étage, Département de L'Energie et des Mines - Ministère de l'Energie, des Mines et de l'Environnement, Agdal-Rabat ;
- Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du Service des Marchés précité ;
- Soit transmis, par voie électronique conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°20-14 du 8 Kaada 1435 (04 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

- Soit remis au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article **8** du règlement de Consultation.